

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue de renouveler son contrat de franchise de gaz naturel, et d'obtenir un nouveau certificat de commodité et de nécessité publiques pour la municipalité de Callander.

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) :

- **Une ordonnance approuvant le renouvellement d'un accord de concession de gaz naturel avec la municipalité de Callander.** Pendant les 20 prochaines années, Enbridge Gas conserverait ainsi le droit de construire, d'exploiter et d'agrandir le réseau de distribution de gaz naturel et de distribuer, stocker et transporter le gaz naturel dans la municipalité de Callander.
- **Un arrêté ordonnant que l'acceptation des électeurs municipaux de la municipalité de Callander n'est pas nécessaire en ce qui a trait au règlement administratif approuvant l'accord de franchise de gaz naturel.**
- **Une ordonnance accordant un nouveau certificat de commodité et de nécessité publiques à Enbridge Gas en vue d'effectuer des travaux pour fournir du gaz dans la municipalité de Callander.**

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. La Commission prévoit de traiter cette demande par voie d'audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2024-0076** pour :

- examiner la requête;
- présenter une demande pour devenir un intervenant;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **26 février 2024** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

POUR EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 oeb.ca/fr/participez

Enbridge Gas Inc.

☎ 1-866-763-5427

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 enbridgegas.com

Cette audience sera tenue en vertu des articles 9(3) et 9(4) de la **Loi sur les concessions municipales**, L.R.O. 1990, chap. M55

This document is also available in English.



Commission
de l'énergie
de l'Ontario